

**Décision portant nomination de M. Jean-Michel Courty aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Michel Courty, professeur des universités de deuxième classe à l'Université Pierre et Marie Curie, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Sa mission a pour objet la communication scientifique pour l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Michel Courty demeure affecté à l'UMR8552 – « Laboratoire Kastler Brossel (LKB) » - Ecole Normale Supérieure de Paris, Département de physique, 24 rue Lhomond, 75231 PARIS CEDEX 05.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, M. Jean-Michel Courty percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR02).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président  
Alain Fuchs

# Décision DEC113082DR03 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

---

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention quadriennale conclue avec l'IPGP le 29 juillet 2010, portant création de l'unité mixte de recherche n° 7154 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7154 ;

Vu l'avis du comité d'hygiène et de sécurité de l'IPGP réuni en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011 ;

Considérant que M. Eric PARMENTIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS les 28 et 30 janvier 2009, du 10 au 13 mars 2009, et les 21 et 22 avril 2009.

## Article 1

M. Eric PARMENTIER, Technicien au CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMR n° 7154, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

M. Eric PARMENTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Eric PARMENTIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

## Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2011  
Le directeur de l'unité et de l'IPGP

Visa du délégué régional du CNRS

**DEC130167INSHS** portant nomination de M. Jean-François DUNYACH et de Mme Aude MAIREY aux fonctions de directeur et de directrice-adjointe par intérim du GDR n° 3434 intitulé « Mondes britanniques »

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°111025INSHS du 6 mai 2011 modifiant la décision n°11A014DSI du 25 février 2011 de renouvellement du GDR n°3434 intitulé « Mondes britanniques » ;

**Vu** le procès-verbal du conseil de groupement du GDR en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut des Sciences Humaines et Sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : nomination**

M. Jean-François DUNYACH, maître de conférences à l'Université Paris 4-Sorbonne, est nommé directeur par intérim du groupement de recherche n° 3434 intitulé « Mondes britanniques », en remplacement de M. Jean-Philippe GENET, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 jusqu'au 31 juillet 2013.

Mme Aude MAIREY, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe par intérim, pour la même période.

**Article 2 : délégation gestionnaire**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le GDR n°3434 est géré par la délégation Paris A et non plus par la délégation Ile-de-France Est.

**Article 3 : publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Patrice BOURDELAIS  
Directeur de l'Institut des Sciences  
Humaines et Sociales